

**Voeu émis par les représentants du personnel lors de la réunion
du CSAL du 5 décembre 2023**

**Mise en place d'un agent du service des Ressources Humaines
dédié à l'aide aux agents en difficulté.**

M le Président,

Nous constatons que de plus en plus d'agents se retrouvent en difficulté et ce, pour diverses raisons.

Il nous semble donc nécessaire de les soutenir en cette période difficile de leur vie.

Autrefois, un agent du service des Ressources Humaines était dédié à leur accompagnement, en leur apportant un soutien moral, mais également en les aidant dans leurs démarches administratives. Un stage était même organisé à ce sujet.

Aussi, il nous paraît indispensable de remettre ce dispositif en place.

Il nous avait d'ailleurs été indiqué que cela allait être fait dans le cadre d'une réorganisation du service consécutive à divers départs.

Nous précisons toutefois qu'il ne nous paraîtrait pas judicieux de confier cette mission au Responsable du service RH.

Non pas par défiance vis à vis de celui-ci.

Mais simplement pour deux raisons :

→ le Responsable du service des RH peut être amené à un moment à rédiger un rapport concernant l'agent en difficulté (par exemple, à l'occasion d'un Comité Médical). Il serait donc juge et partie ;

→ pour un agent, il est toujours plus facile de contacter un agent du service RH que le responsable de ce service lui-même.

Enfin, il nous paraît fort souhaitable que cet agent dédié travaille en étroite collaboration avec l'assistante sociale et le médecin du Travail sur ces dossiers.